

Chancellerie des universités de Paris



Prix Pierre et Yvette Roudy

OPTION THÉÂTRE

2018

APPEL À
CANDIDATURES

PRIX : 1 000 €

#PrixRoudy
@SorbonneFr
www.sorbonne.fr

Prix Pierre et Yvette Roudy

APPEL À CANDIDATURES 2018

Pierre ROUDY et l'option théâtre

Pierre ROUDY (1927-2012), romancier, dramaturge, essayiste, a enseigné l'anglais au lycée de Savigny-sur-Orge, au lycée Louis le Grand de Paris et en école de journalisme. Il a dirigé, de 1970 à 1991, l'École de théâtre de la rue Blanche, à Paris qui devient lycée technique, en 1969, sous l'appellation École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (l'ENSATT, décentralisée à Lyon depuis 1997). Il y mènera une profonde refonte des grilles pédagogiques et permettra l'acquisition d'une salle de spectacle faisant cruellement défaut à l'établissement à cette époque (le Théâtre 347 de l'impasse Chaptal).

Considérant le théâtre comme un élément fondamental de la pédagogie, il parvient à instaurer, après 1981, l'option théâtre au baccalauréat.

Le prix Pierre et Yvette ROUDY

Au décès de son époux, Yvette ROUDY souhaite rendre hommage au travail et à l'œuvre de son mari. Grâce à une donation à la Chancellerie des Universités de Paris, elle permet la création du prix Pierre et Yvette ROUDY.

Ce prix rend hommage au travail spécifique des options théâtre facultatives et représente un encouragement pour les étudiants qui le reçoivent. Sa remise solennelle lors d'une cérémonie souligne la prise en considération des bienfaits de la pratique du théâtre dans la formation des jeunes adultes. Bienfaits qui ont été particulièrement défendus et mis en œuvre tout au long de la carrière de Pierre Roudy, ainsi que peuvent en témoigner ses anciens élèves.

Le montant du prix attribué à chaque lauréat est de **1 000 €**.

Conditions de participation

- Le prix s'adresse à **tout élève de Terminale**, quelle que soit sa section, ayant suivi l'**option facultative théâtre** dans l'année en cours et qui serait désireux de défendre l'intérêt de ce parcours.
- Le concours est ouvert aux établissements des **académies de Paris, Versailles et Créteil dispensant l'option théâtre**.
- Le professeur de théâtre, en concertation avec ses élèves, propose la candidature **d'une jeune femme et d'un jeune homme** par établissement, particulièrement investis et méritants dans l'option même s'ils ne se destinent pas à la carrière de comédiens. L'objectif en effet n'est pas tant de défendre l'ouverture sur la profession que l'apport du théâtre dans toute formation humaniste.
- L'assiduité et l'implication personnelle aux cours de théâtre sont des critères importants dans la sélection des candidats; de même qu'une certaine qualité de technique théâtrale et une participation enthousiaste aux manifestations culturelles de l'établissement ou hors cadre scolaire.

Mais les professeurs s'attacheront aussi à choisir ceux qui, à leurs yeux, en fonction de leur personnalité représentent au mieux les valeurs pédagogiques et humaines, l'esprit de solidarité et d'humanisme reflétant les valeurs du prix Pierre et Yvette ROUDY et du théâtre en général.

- Ces qualités peuvent s'apprécier au regard de ce que le théâtre leur permet d'acquérir dans les domaines suivants:

- **Des critères pédagogiques et humains**

- Sens du collectif et de l'écoute de ses partenaires
- Générosité, envie de transmettre
- Curiosité, ouverture d'esprit
- Ouverture sur l'univers du théâtre
- Maturité émotionnelle, confiance en soi
- Envie de lectures, de pratiques culturelles et de partage d'expériences

- **Des critères de technique théâtrale**

- Aisance et appropriation de l'espace
- Concentration et connaissance du texte
- Gestuelle, maîtrise corporelle et déplacements
- Élocution, clarté et dynamisme
- Maîtrise de la voix, du regard et des émotions
- Créativité, spontanéité et improvisation
- Capacité de compréhension et de contextualisation de l'œuvre présentée

Procédure de dépôt des candidatures:

- Les professeurs de l'option théâtre gèrent de bout-en-bout l'inscription de leurs candidats.
- Les inspecteurs d'académie de Lettres et Théâtre, dont les coordonnées figurent ci-dessous, sont leurs interlocuteurs principaux et peuvent les soutenir dans cette procédure. Ils assurent également le lien avec la Chancellerie des universités de Paris. Ils sont tenus informés du dépôt de chaque candidature ainsi que des éventuels échanges entre les professeurs et la Chancellerie des universités de Paris.

Pour l'académie de Paris, Mme Marie BERTHELIER marie.berthelier@ac-paris.fr

Pour l'académie de Créteil, Mme Caroline COZE caroline.coze@ac-creteil.fr

Pour l'académie de Versailles, M. Ludovic FORT ludovic.fort@ac-versailles.fr

Les formulaires de candidature et les documents annexés devront être déposés sur la plateforme avant le 31 mars 2018.

- La Chancellerie des universités de Paris accusera réception des candidatures reçues.

Étapes de la procédure d'inscription, à suivre par le professeur référent:

1. Télécharger un formulaire de candidature par candidat (2 candidats par établissement et obligatoirement une femme et un homme). Le formulaire est disponible via le site internet suivant :

www.sorbonne.fr/prix-pierre-et-yvette-roudy/

2. Remplir, imprimer et signer les formulaires. Ils sont au format PDF inscriptible et doivent être **signés par le professeur référent et par le chef d'établissement** (sous peine de rejet de la candidature).

3. Scanner chaque formulaire signé et l'enregistrer sous le format suivant :

Académie_Etablissement_nom_prénom_2018.pdf

4. Déposer les deux formulaires d'inscription sur la plateforme numérique de dépôt des candidatures, accessible via le site internet www.sorbonne.fr/prix-pierre-et-yvette-roudy/

Cliquer sur le lien, en bas de page, "[Accéder à la plateforme de dépôt](#)"

5. Connexion à la plateforme en ligne:

a) Pour les professeurs de théâtre de l'académie de Paris

La connexion s'effectue en entrant les mêmes identifiants et mots de passe que ceux utilisés pour vous connecter au portail académique ou à l'application I-prof.

b) Pour les professeurs de théâtre des académies de Créteil et de Versailles

Votre identifiant est votre adresse mail académique/et ou personnelle. Une demande de mot de passe devra être effectuée à l'adresse électronique dsi-assistance@ac-paris.fr

Pour toute demande d'assistance technique, merci de joindre le service informatique à l'adresse électronique: dsi-assistance@ac-paris.fr

Procédure de sélection des candidats:

La désignation des lauréats se déroule en deux temps.

A : Épreuve de présélection

Tous les candidats inscrits seront invités à une audition de présélection qui aura lieu à la fin du mois de juin 2018, après les épreuves du baccalauréat.

Il leur sera demandé de présenter, devant deux membres du jury, un extrait de leur travail théâtral annuel (seul ou accompagné, avec ou sans réplique) d'une dizaine de minutes environ. Cette prestation sera suivie d'un entretien de quinze minutes, au cours duquel les candidats seront interrogés sur leur parcours et leur motivation.

B : Audition finale

Les candidats présélectionnés seront à nouveau convoqués en vue de passer une audition finale qui se déroulera en octobre 2018.

Devant un jury composé d'une quinzaine de professionnels, en présence de M. le Recteur-chancelier des universités de Paris ou de son représentant, les candidats présenteront une scène d'une dizaine de minutes dont le thème pourra être identique ou différent de celui de la présélection. L'audition sera suivie d'un entretien portant sur ce qui aura été présenté devant le jury mais pourra également porter sur le dossier écrit de l'épreuve du baccalauréat.

Le jury s'intéressera particulièrement à la capacité des candidats à analyser l'apport et le bienfait de la pratique théâtrale dans leurs parcours scolaire et personnel.

Après délibérations, le jury désignera une lauréate et un lauréat. La chancellerie des universités informera les candidats et les professeurs, des résultats..

Remise des prix

Les Prix seront remis officiellement aux lauréats au mois de décembre 2018 dans le cadre de la cérémonie de remise des prix solennels de Chancellerie.

Les dates précises des auditions vous seront communiquées ultérieurement, à l'issue de la procédure d'inscription.

Pour toute question relative au prix, merci de contacter le service du Développement et du mécénat :

prix.chancellerie@ac-paris.fr

01 40 46 21 19